



Hôtel de Ville
59283 RAIMBEAUCOURT

Délégations d'attributions du Conseil municipal au Maire
Article L 2122-22 du CGCT

Hauts-de-France en Fête

Année 2025

Demande de subvention

Le Maire de Raimbeaucourt,

Vu la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 portant délégation d'attributions au Maire au titre de l'article L 2122-22 du CGCT,

Vu le projet d'organisation du week-end festif organisé sur la commune de Raimbeaucourt les 17 et 18 mai 2025, pour un montant estimé à 54 500 € TTC.

Considérant que le projet est conforme au règlement du dispositif Hauts-de-France en Fête,

ARRETE

Article 1 : Pour le projet d'organisation du week-end festif organisé sur la commune de Raimbeaucourt les 17 et 18 mai 2025, pour un montant de 54 500 € TTC, organisé comme suit :

- Samedi 17 mai : 9^{ème} édition des Foulées Raimbeaucourtoises
- Dimanche 18 mai : 48^{ème} Foire aux Asperges

une subvention au titre des « Hauts-de-France en Fête » d'un montant de 15 000 € est sollicitée.

Un dossier de demande de subvention sera déposé sur la plateforme dédiée aux aides et subventions de la Région des Hauts-de-France.

Article 2 : Le Conseil municipal sera informé de cette décision lors d'une prochaine réunion.

Article 3 : La présente décision sera transmise à M. le Sous-préfet de Douai, insérée dans le registre des délibérations et publiée sur le site internet de la commune.

Fait à Raimbeaucourt,
Le 07 février 2025

Le Maire,
Alain MENSION

Publié sur le site internet de la commune le 07 février 2025